

## **MIEX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ECOSYSTÈMES MIEX PRODUIRE**

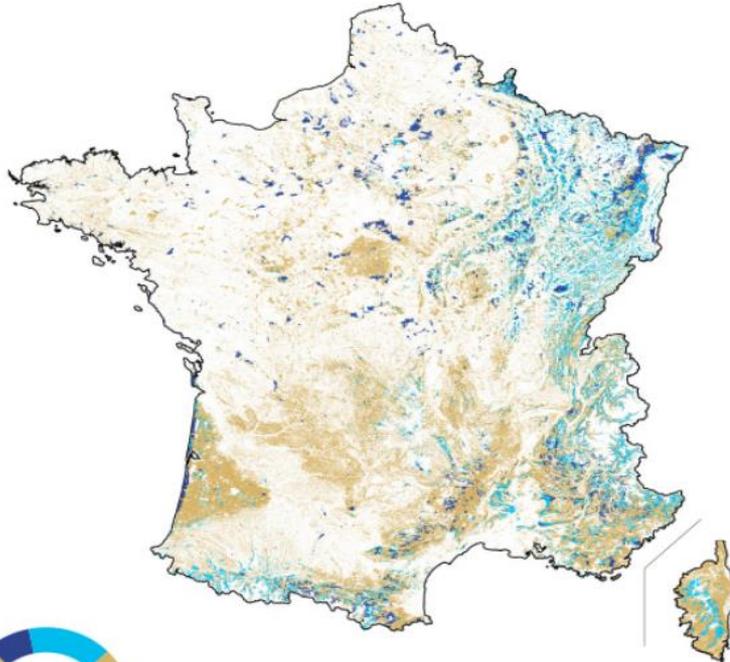
# La planification écologique pour la forêt

26 juillet 2023 – Principaux enjeux et leviers

# Sommaire

La forêt sous plusieurs contraintes physiques majeures	4
Leviers	23

# Les forêts françaises



■ Forêt domaniale 9 %  
 ■ Autre forêt publique 16 %  
 ■ Forêt privée 75 %

Répartition de la propriété forestière en France métropolitaine (source : Mémento de l'inventaire forestier 2022)

En métropole: 17,1 Mha (soit ~11,5 Mds arbres), dont

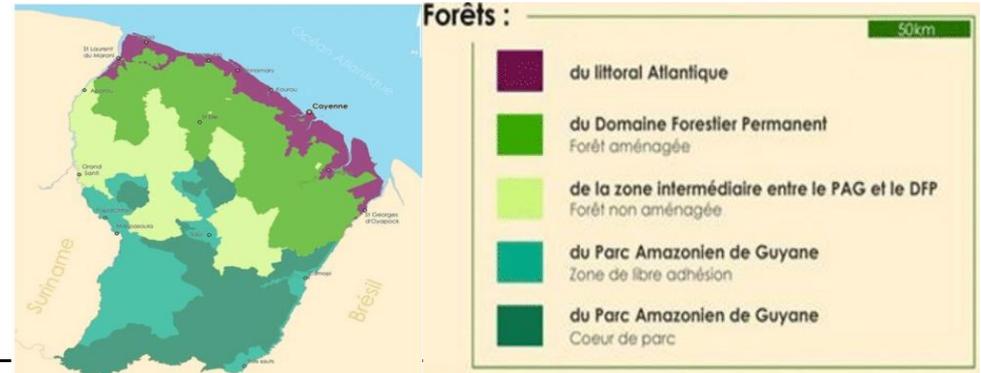
- 1,5 Mha de forêts domaniales
- 2,8 Mha d'autres forêts publiques (collectivités)
- 3 Mha privées avec plans de gestion durable
- 9,7 Mha privées sans DGD\*, dont 6,1 Mha sans aucun signe de gestion

Volume total de bois sur pied de 2,8Mds de m<sup>3</sup>, en constante augmentation. Le puits de carbone correspond au flux net annuel.

En Outre-mer:

- 8,2 Mha, dont 6 Mha relèvent du régime forestier

Guyane: 8 Mha



Source IGN 2023

\* Les DGD sont facultatifs en-dessous de 25 ha

# 1. La forêt sous plusieurs contraintes physiques majeures

# De multiples objectifs liés à la forêt



## Bio-énergies

- Bois-énergie (dont ligno-cellulosique, connexes et déchets)
- Pyro-gaseification + Fisher Tropsch



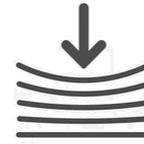
## Puits carbone

- Croissance de la biomasse aérienne
- Défrichement
- Variation du carbone des sols



## Bio-matériaux

- Bois matériau
- Papier, carton
- Décarbonation de l'économie



## Services socio-écosystémiques

- Paysage
- Sols vivants
- Erosion, qualité de l'eau, cycle de l'eau
- Ombrage, brise vents
- Habitat, biodiversité
- Accès à la nature
- Gestion des risques



## Export

- Bois d'Œuvre
- Bois Energie
- Papier/Cartons
- Mais une balance commerciale très déficitaire

# La forêt, premier réservoir de biodiversité, à protéger

**53 %**

De la forêt française constituée de massifs de plus de 100ka (corridors biologiques)

**80 %**

De la biodiversité terrestre abritée dans les écosystèmes forestiers

**27 %**

des espèces animales forestières en métropoles menacées ou quasi-menacées (UICN)

**10,6 %**

des forêts domaniales en protection forte

**1 ha**

En Guyane peut contenir plus d'espèces différentes que dans toute l'Europe

**-3 %**

des populations d'oiseaux forestiers entre 1989 et 2020

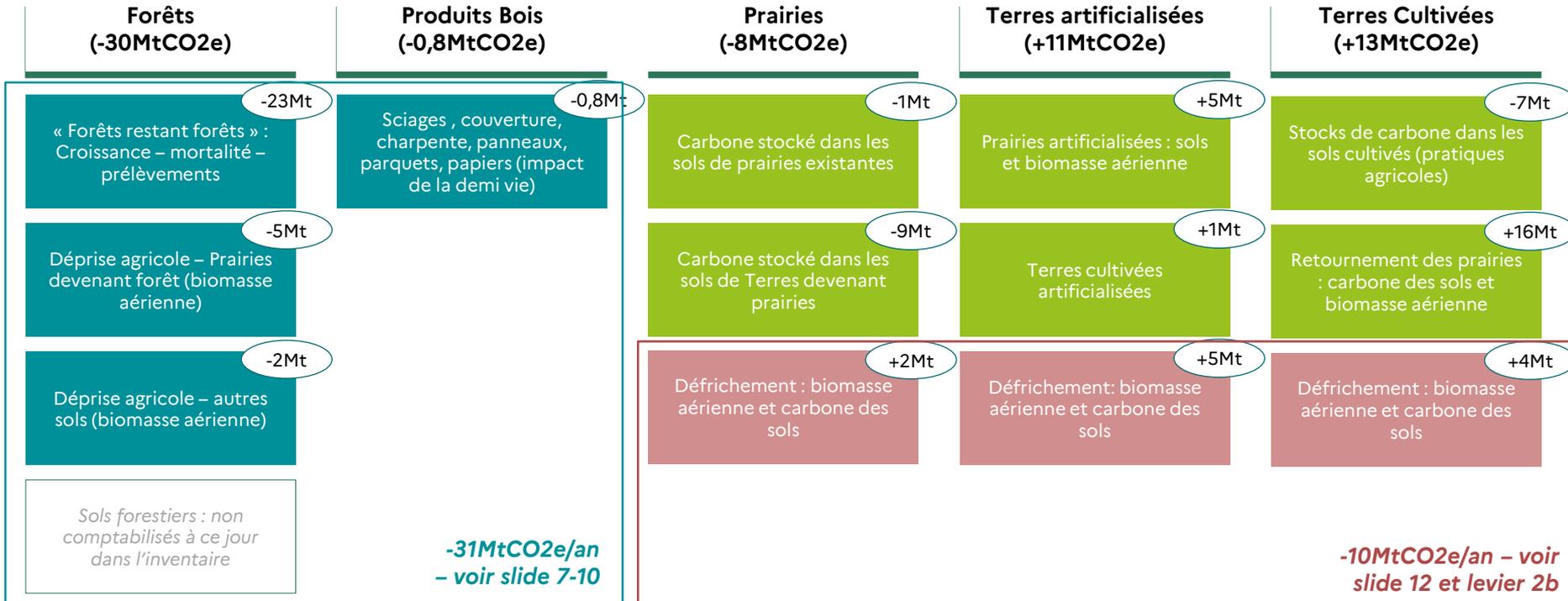
**19 %**

des forêts Natura 2000 soit 3,2 Mha (2020)

**33 %**

De la forêt française certifiée, principalement sous PEFC (5.7Mha, contre 0.1Mha FSC)

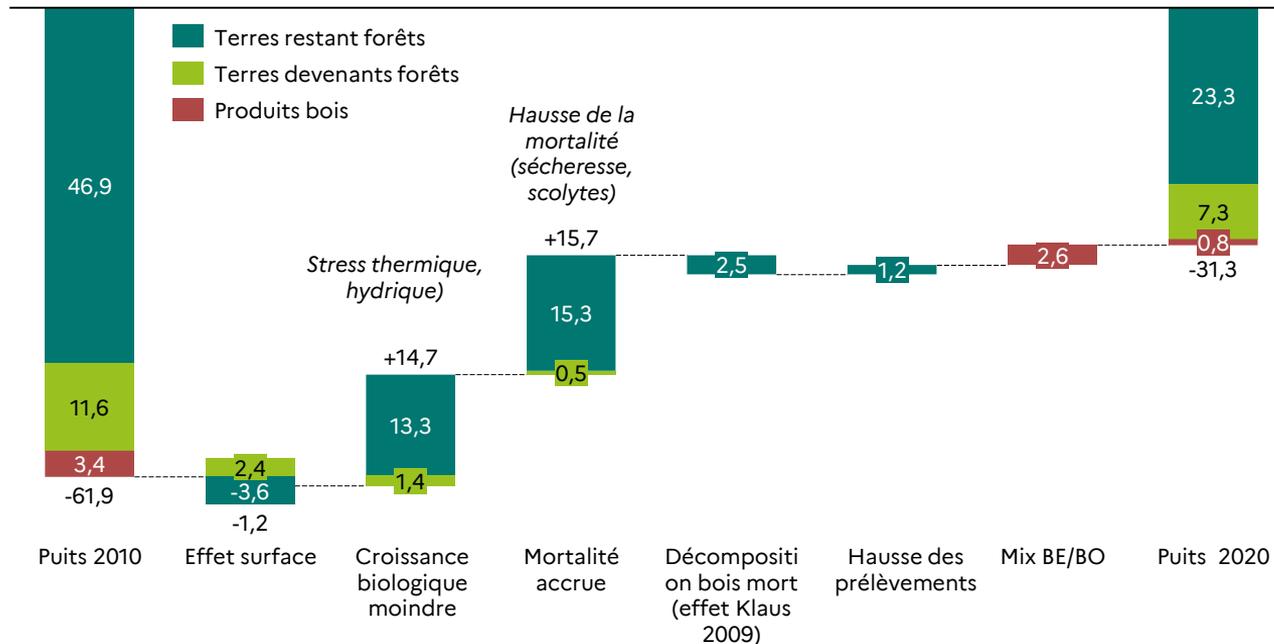
# Climat : les sujets forestiers impactent le puits de carbone sur toutes ces composantes (données 2020)



# Le puits forestier a été divisé par deux depuis 2010

Décomposition du puits de carbone Forêt et Produit Bois, depuis 2010 (MtCO<sub>2</sub>e/an)

Quel puits forestier à 2030 ?



**Objectif d'une hausse des prélèvements ~11MtCO<sub>2</sub>**

- ~50/50 Bois Energie / Produits Bois
- Après mobilisation du bois fin de vie (recyclage, énergie)

**Dans un contexte de changement climatique aggravé**

- Effet scolytes pouvant passer le pic épidémique...
- ... mais un stress thermique et hydrique accru
- Soulignant l'enjeu des actions de reconstitution, adaptation, amélioration

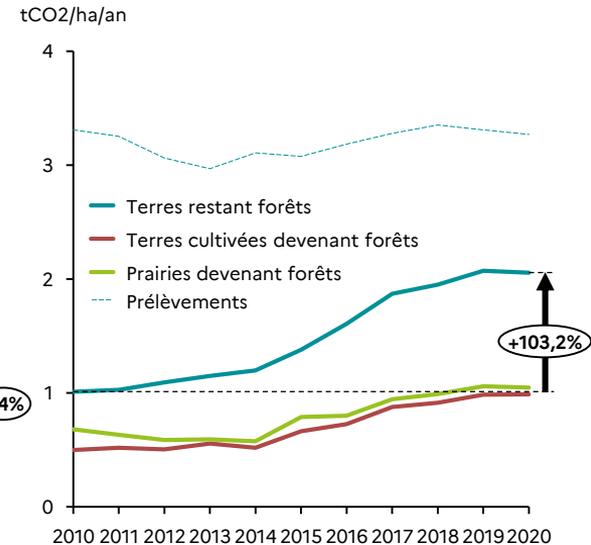
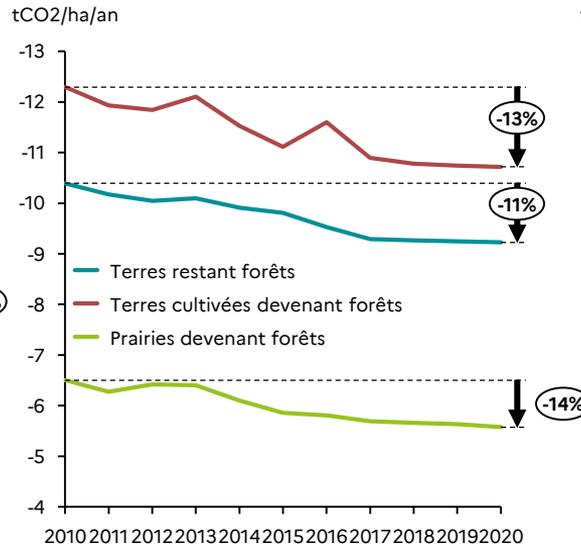
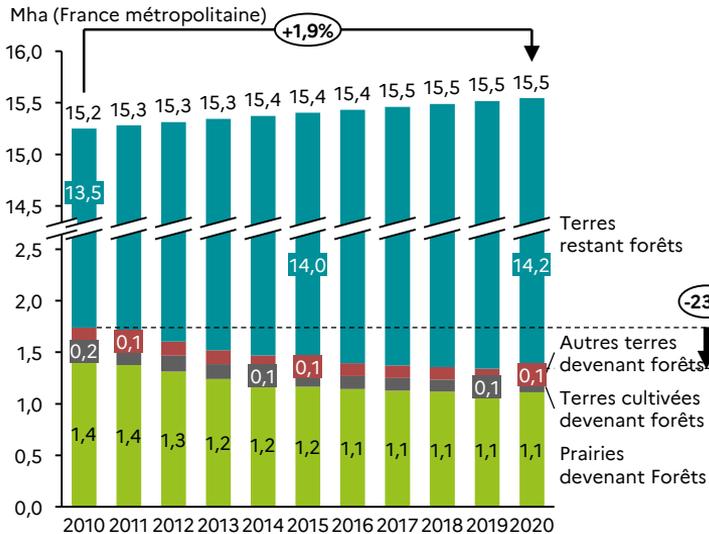
**Quelques marges de manœuvre sur les surfaces (dynamisation des accrus)**

# Sous-jacents au puits forestier en Métropole : une hausse (modérée) des surfaces, baisse de la pompe à carbone

**Surfaces : une augmentation de la couverture forestière, mais une diminution du rythme d'accrus**

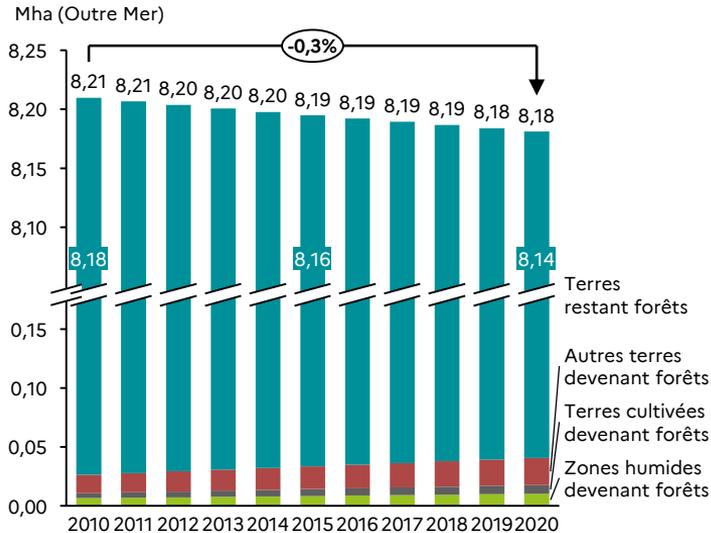
**Baisse continue de la croissance biologique en particulière sur les surfaces d'accrus**

**... doublement de la mortalité, et stabilité des prélèvements ramené à l'ha**



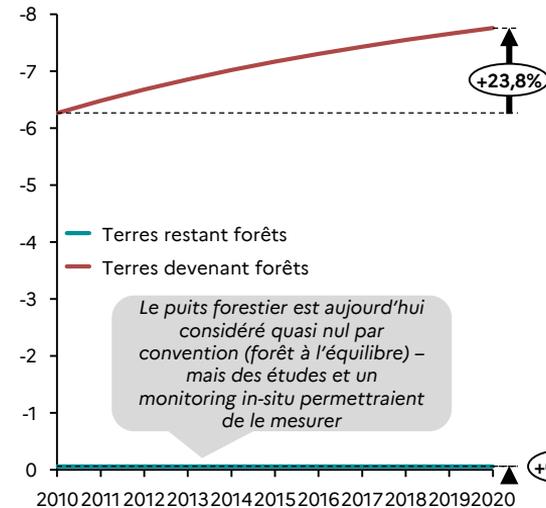
# Le puits forestier en Guyane source de risques et d'opportunités (CC, défrichage, meilleure gestion, filière bois)

**Surfaces Outre Mer (essentiellement Guyane) : baisse de la surface forestière mais une hausse des surfaces en accru**



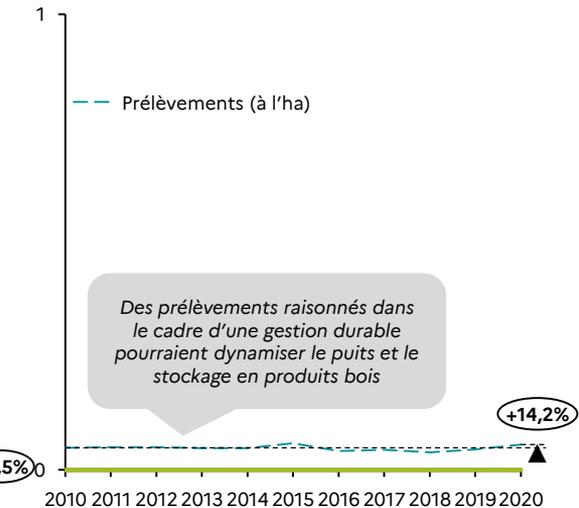
**Hypothèse d'une croissance biologique quasi nulle hors sur les accrus...**

tCO2/ha/an (Données Outre-Mer)



**... et d'une mortalité nulle et de prélèvements nets marginaux**

tCO2/ha/an (Données Outre-Mer)



# La forêt française vulnérable au changement climatique

*D'ici 2050 une part importante des aires de peuplement actuels deviendraient inhospitalières pour les principales essences françaises:*

**1/3**

Des chênes  
pédonculé et  
sessile

**2/3**

De l'aire  
actuelle du  
hêtre

**60 %**

Du sapin à  
basse et moyenne  
altitude

**90 %**

De l'épicéa, qui se  
replierait dans  
l'étage subalpin

**~0 %**

Pour le pin maritime  
(même surface, mais  
déplacée vers le  
Nord)

*Des effets qui sont d'ores et déjà visibles en forêt*

**+30 %**

Du stock d'arbres  
morts <5 ans entre  
2015 et 2018

**x2**

Volume de frênes  
morts entre  
2015 et 2018

**>10 %**

Des châtaigniers  
sont morts  
(chancre)

**5 %**

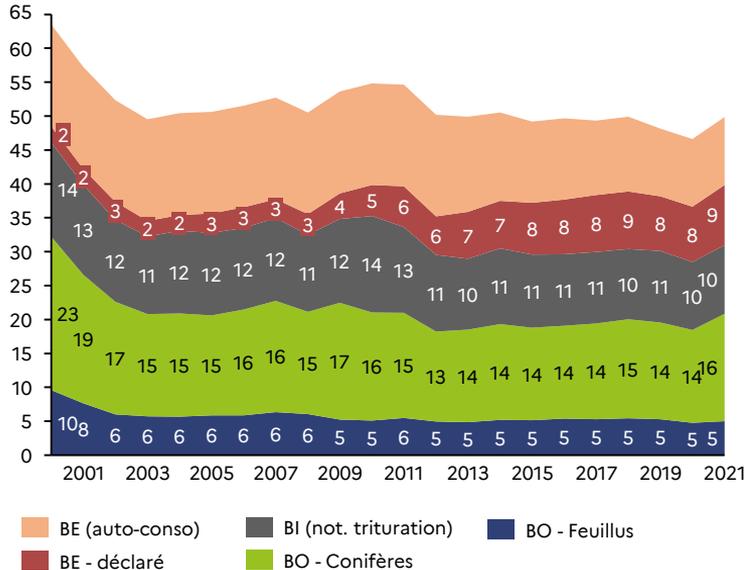
Des épicéas  
sont déjà morts

**66 kha**

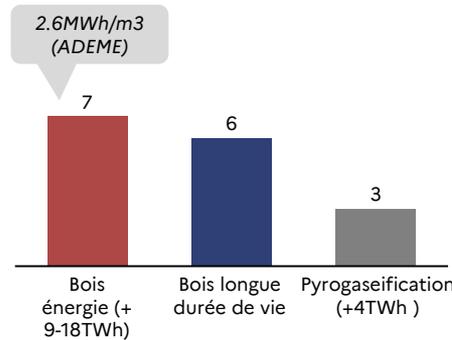
De forêt brûlée en  
2022, x7 vs.  
moyenne

# Prélèvements: des besoins en bois supplémentaires impliquant de l'ordre de +30 % de volume utilisé par an

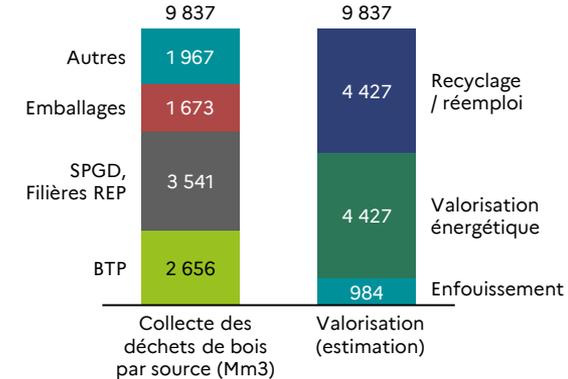
Récolte de bois, par destination (AGRESTE, Mm3)



Estimation de la borne haute du besoin supplémentaire en bois d'ici à 2030 (Mm3)

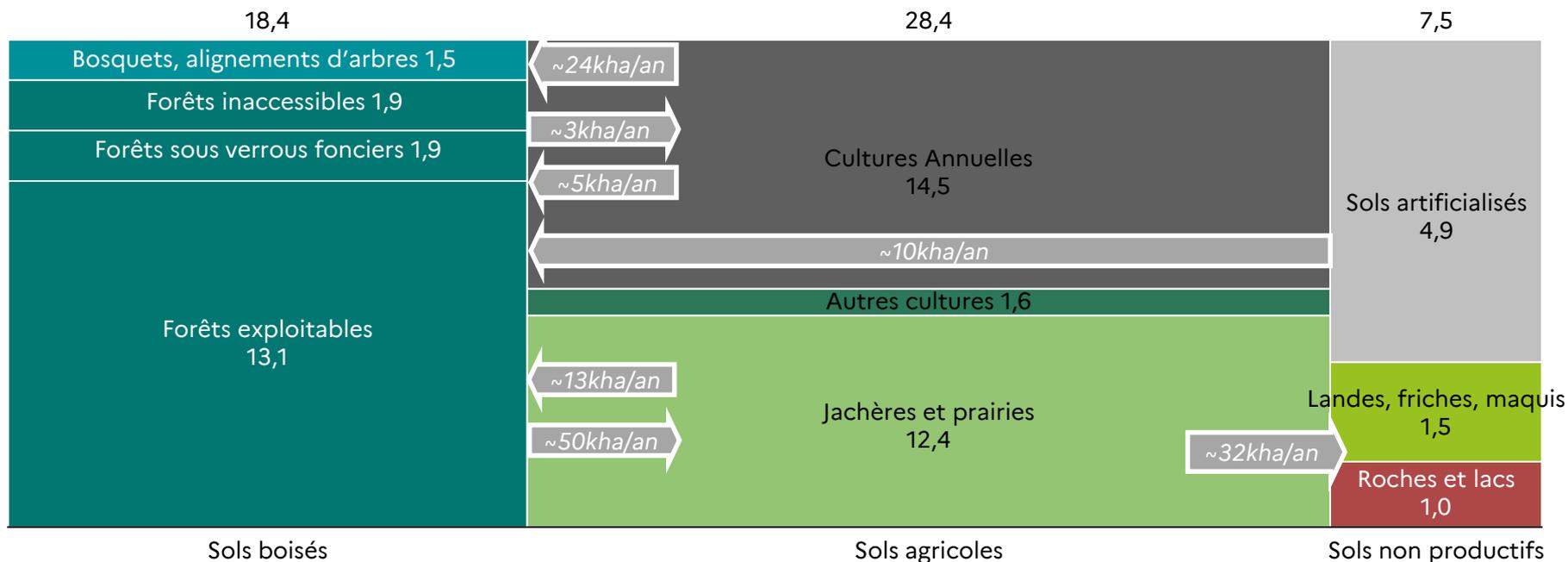


Des gisements secondaires (déchets de bois) à mobiliser (ADEME, 2019)



# Défrichement : étalement urbain, déforestation, déprise agricole, pastoralisme – plusieurs tendances qui s’opposent

Utilisation du territoire, France Métropolitaine, Mha, 2020



# L'évolution de la mortalité et de la croissance biologique clés pour fixer une cible de puits forestier en 2030/2050

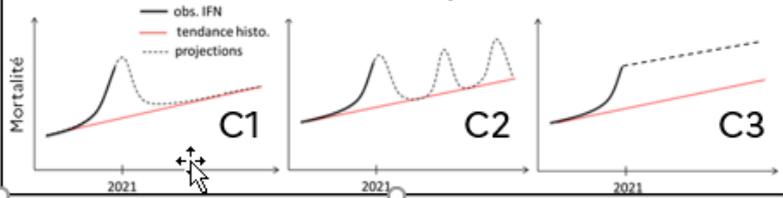
Une étude IGN-FCBA prévoit 3 scénarios possibles – résultats attendus pour l'été

## Scénarios climatiques

C1 : scénario optimiste considérant la crise actuelle comme conjoncturelle

C2 : scénario de succession de crises telles que l'actuelle espacées de quelques années (analogie aux périodes successives d'années de sécheresse)

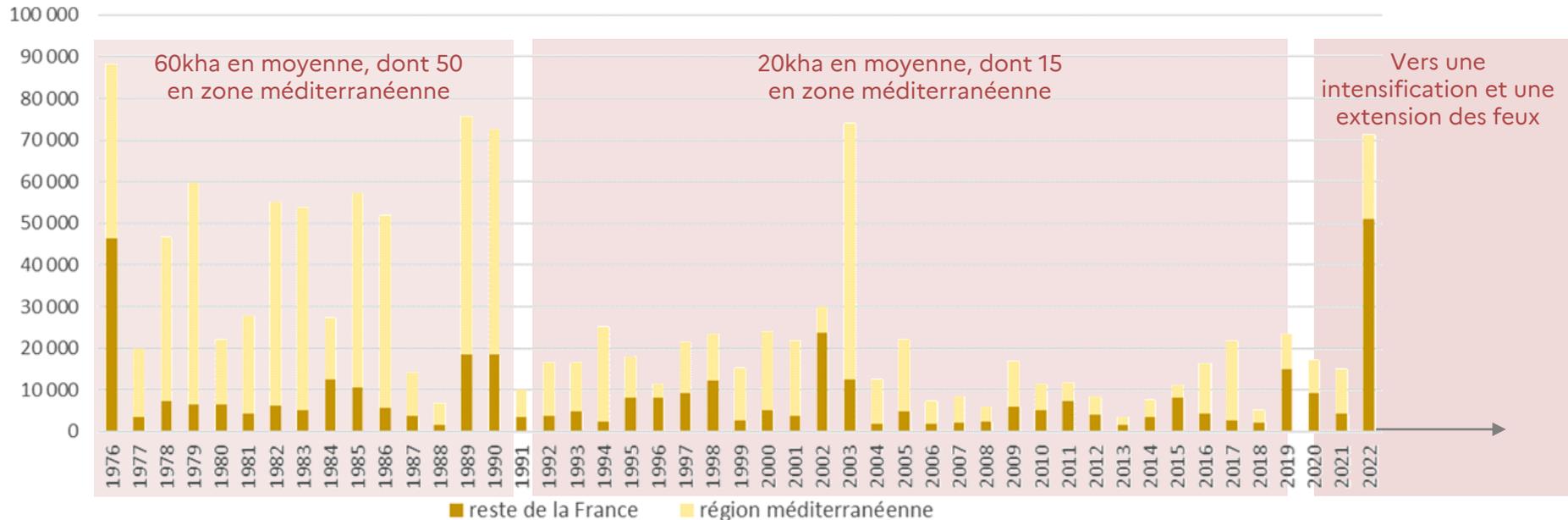
C3 : scénario pessimiste d'une atteinte d'un plateau ascendant haut de hausse de la mortalité et de baisse de la production



- Les trajectoires provisoires actuelles sont basées sur des études antérieures, qui pourraient se révéler trop optimistes au regard des observations récentes.
- Les scénarios de cette nouvelle étude permettront d'actualiser les trajectoires qui seront retenues pour la SFEC.

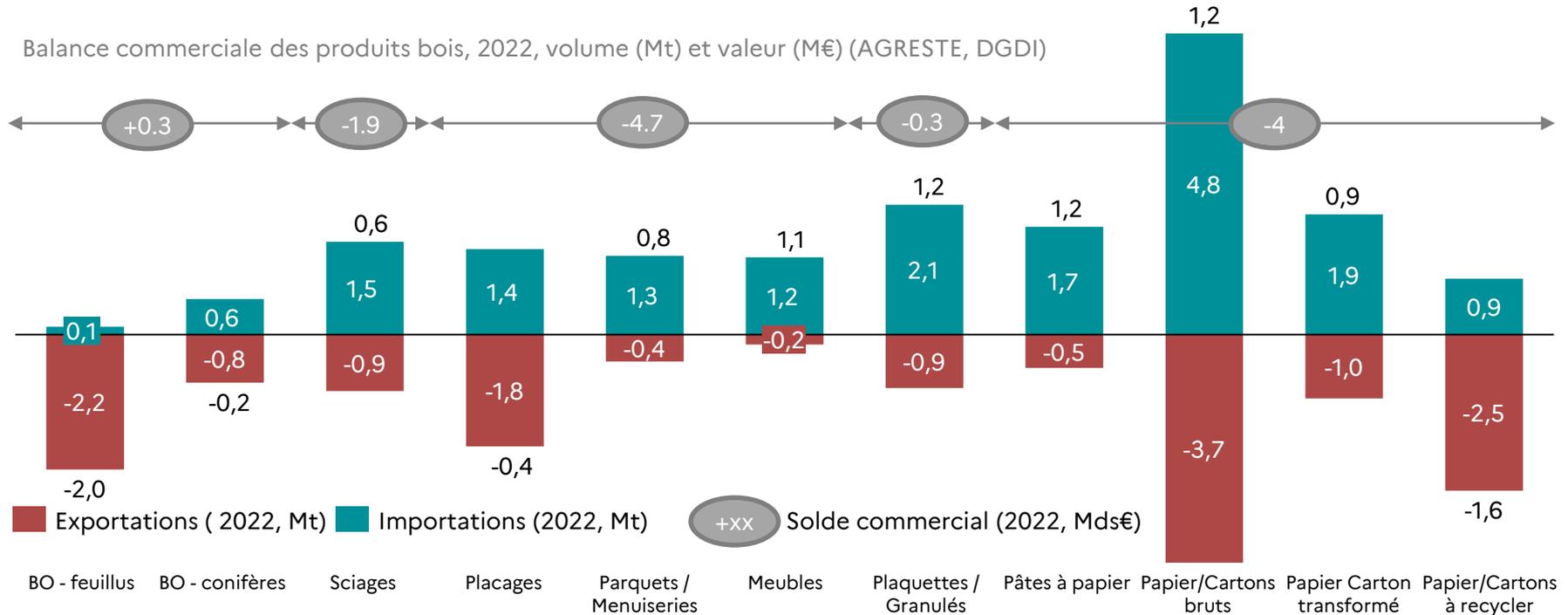
# Incendies : l'évolution des surfaces incendiées révèle l'impact du changement climatique et l'efficacité des politiques de lutte

Evolution des surfaces annuelles incendiées en France - 1976 à 2022 - (données 2022 provisoires au 30 sept)



# Import-Export : ~-10Mds€ de déficit commercial sur l'ensemble de la filière bois

Balance commerciale des produits bois, 2022, volume (Mt) et valeur (M€) (AGRESTE, DGDI)



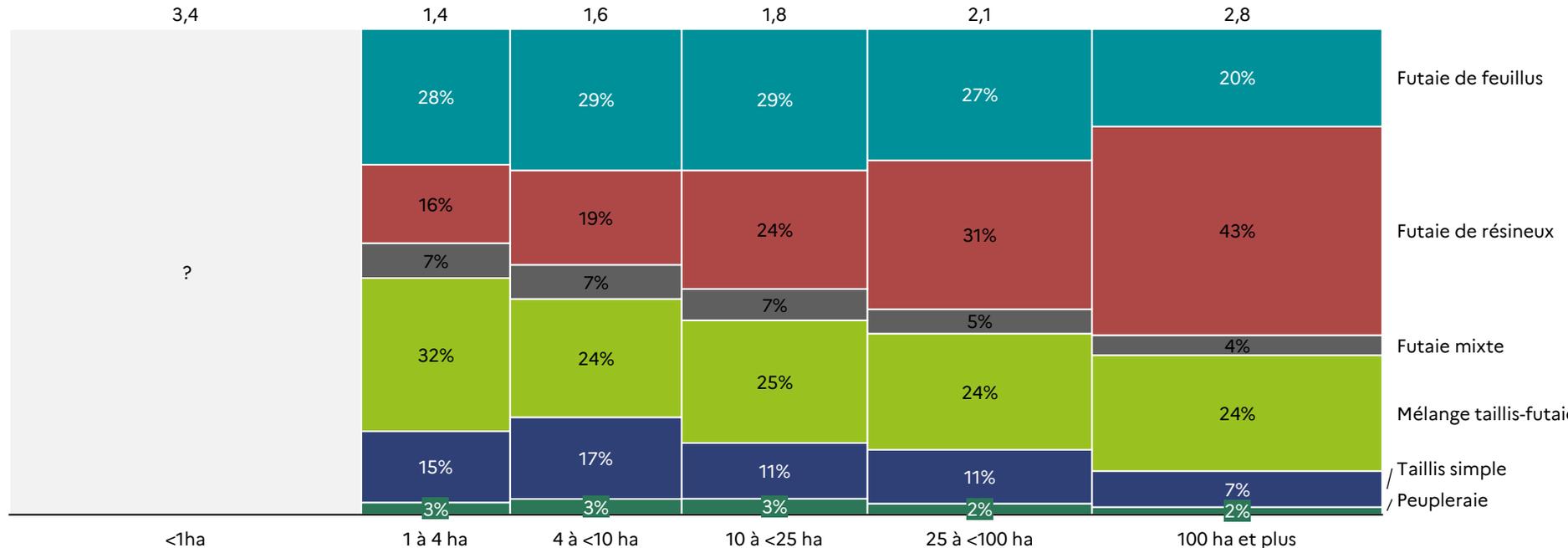
# Une évaluation des besoins en 2030 qui nécessitera une montée en puissance du secteur aval

	Récolte et traitement	Utilisation en énergie	Sciages, charpentes	Panneaux, isolants, etc	Pâte à papier
Situation actuelle	<b>59Mm3</b> 1/3 de feuillus 3,5Mm3 sont exportés et pourraient être transformés en France dans le futur.	<b>39Mm3</b> (68% du total) Dont 9 sont du BE, 13 sont des connexes et 17 sont du bois autoconsommé 2Mm3 sont importés	<b>8Mm3</b> 1Mm3 de produits sont importés	<b>5Mm3</b> 3Mm3 sont importés	<b>1,6Mt</b> 1,7Mm3 sont importés
Vision 2030	63Mm3 (+4Mm3) Besoin de gérer une part de récolte contrainte plus forte	Besoin maximal de <b>+7Mm3</b> identifié à ce stade. Une partie pourra être couverte par les déchets bois.	<b>+3Mm3</b> sont atteignables pour utilisation dans le bâtiment		Améliorer la balance commerciale?

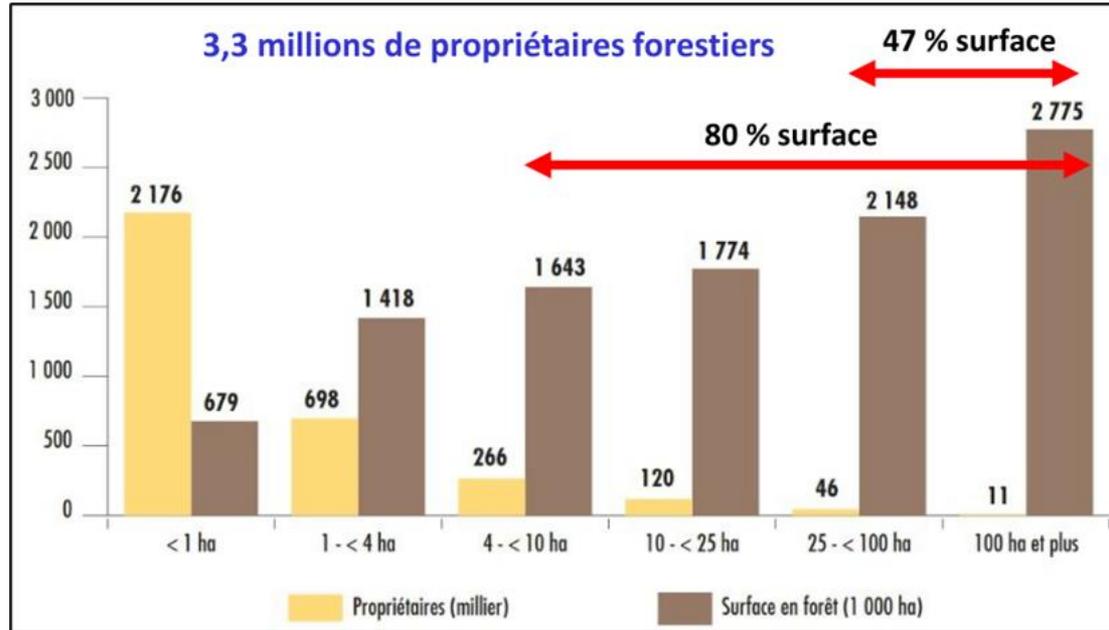
Source : observatoire des forêts françaises (2021), I4CE, scénario SFEC provisoire

# Enjeux fonciers : la forêt privée française est très fragmentée

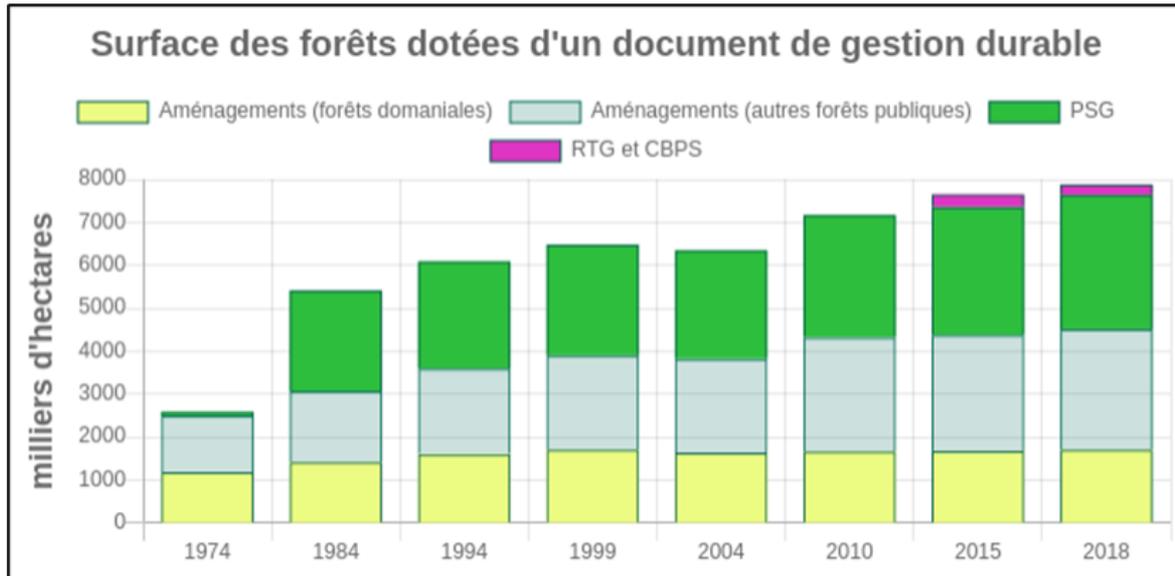
Répartition de la surface de forêt privée en France Métropolitaine par taille de propriété et peuplement (Mha, 2012) (AGRESTE)



# Enjeux fonciers : 20 % de la surface forestière répartie entre 3 millions de propriétaires

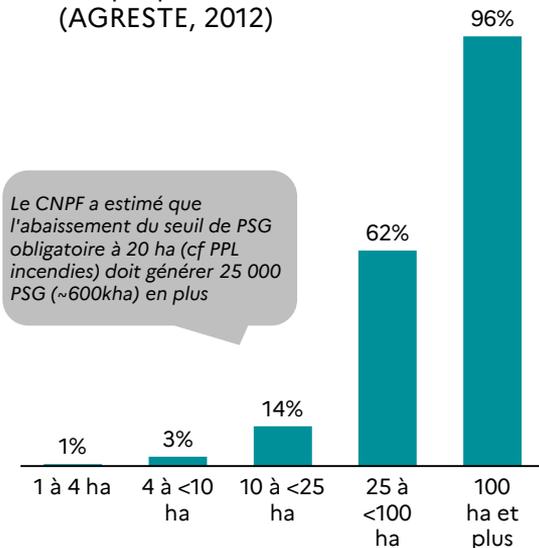


# Moins de la moitié des forêts dotées d'un document de gestion durable



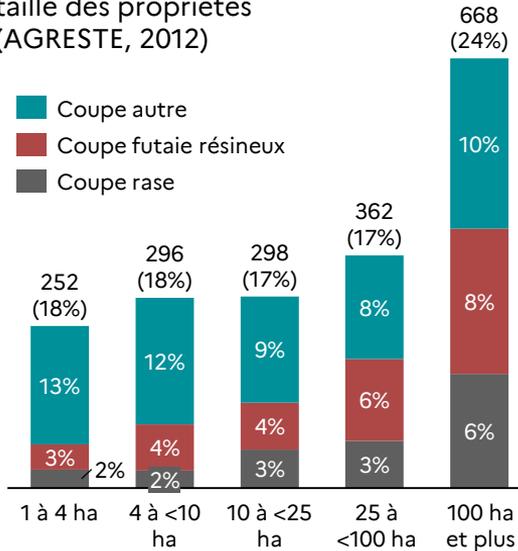
# Foncier : moins de la moitié de la forêt bénéficie d'un document de gestion durable ; gestion moins active sur les petites surfaces

Part des surfaces disposant d'au moins un document de gestion forestière en fonction de la taille des propriétés (AGRESTE, 2012)

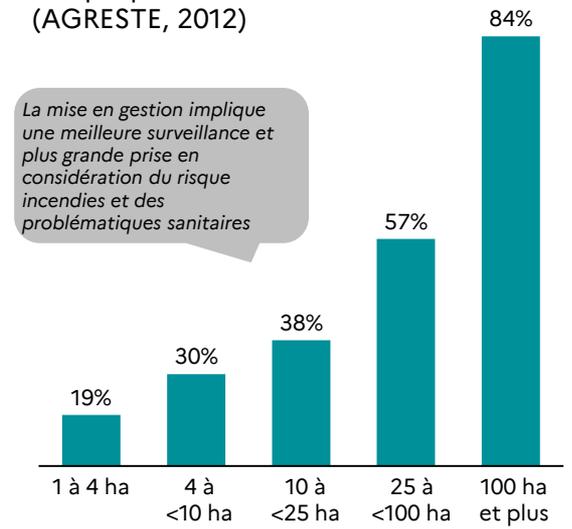


Le CNPF a estimé que l'abaissement du seuil de PSG obligatoire à 20 ha (cf PPL incendies) doit générer 25 000 PSG (~600kha) en plus

Surface concernée (kha et % de la surface en propriété) par des coupes sur les 5 dernières années en fonction de la taille des propriétés (AGRESTE, 2012)



Surface totale des propriétés ayant réalisé des travaux d'amélioration ces 5 dernières années en fonction de la taille des propriétés (AGRESTE, 2012)



La mise en gestion implique une meilleure surveillance et plus grande prise en considération du risque incendies et des problématiques sanitaires

# 17 leviers pour les forêts françaises

## Connaître

- 1a Connaissance sur les forêts et l'adaptation au changement climatique (R&D&Innovation)
- 1b Consolidation des systèmes de suivi de l'état et de l'évolution des forêts (inventaire forestier, y.c. OM)
- 1c Renforcement de la gouvernance des usages de la biomasse et de l'équilibre consommation/production (y.c. OM)

## Protéger

- 2a Protection des forêts contre les incendies (OLD, Météo, Surveillance)
- 2b Lutte contre le défrichement
- 2c Protection et restauration de la biodiversité (Protection Forte, forêts à enjeu majoritaire de biodiversité)
- 2d Restauration de l'équilibre sylvocynégétique

## Gérer / Renouveler

- 3a Exigences de qualité de gestion de toutes les forêts (DGD, certifs, RDUE, RED3)
- 3b Sujets foncier (lutte contre le morcellement, incitation au regroupement de la gestion, biens vacants)
- 3c Financement pérenne du renouvellement des forêts, et du soutien au développement de la filière (travaux forestiers, graines, pépinières)
- 3d Inflexion de la trajectoire des effectifs des opérateurs forestiers (ONF, CNPF, IGN)
- 3e Dynamisation des accrus

## Valoriser

- 4a Soutien au développement et à la compétitivité des industries de transformation du bois (notamment feuillus et y.c. OM)
- 4b Incitation à l'utilisation du bois-matériau dans la construction et la rénovation
- 4c Renforcement des pratiques de contractualisation / normalisation des relations commerciales
- 4d Assurer un développement vertueux du bois énergie et une bonne gouvernance des usages de la biomasse

**Focus transverse Guyane : Protéger, adapter la gestion forestière, développer la filière bois**

## 2. Leviers

# Connaître : besoins de moyens supplémentaires INRAe, IGN, ONF pour acquérir des données et du savoir

## Rappel des enjeux

1a

- Compréhension des écosystèmes pour comprendre comment les adapter au changement climatique et définir des pratiques durables
- Alimentation des politiques publiques (SNBC4, PNACC3, Renouveau forestier, DFCI, RTM, ...)
- Peu d'investissements privés en R&D&I



1b

- Mieux connaître en temps réel l'état des ressources, leur état sanitaire, l'évolution des surfaces...
- ... pour mieux modéliser leur évolution future...
- ... et instruire les décisions
- Comprendre l'état et l'évolution du puits de carbone en OM



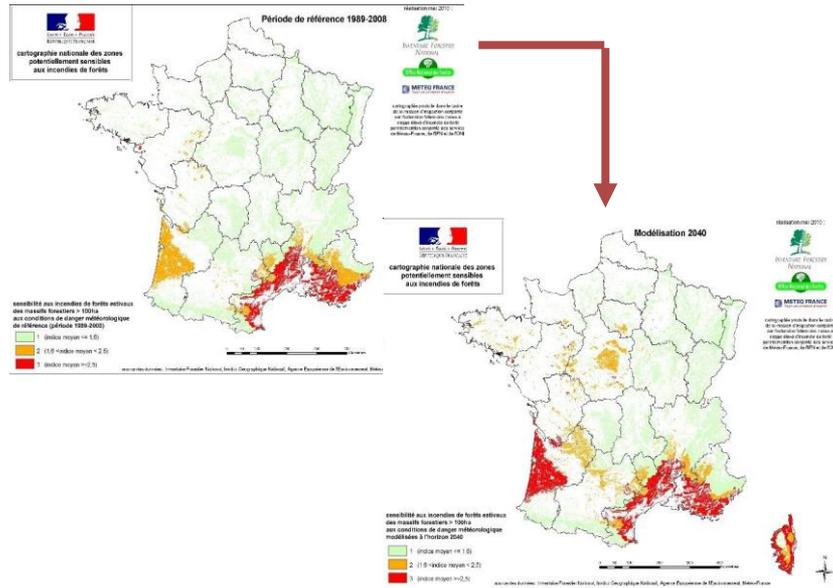
## Mesures proposées

- Financement pérenne d'une mission confiée à INRAe, selon un cahier des charges en 3 piliers
  - Gestion des risques multiples (e.g. impact des pratiques et du changement climatique sur les sols, conditions de réussite..)
  - Diversification des forêts (e.g. ressources génétiques, production de semences)
  - Compromis entre services rendus
- Financement des outils de projection de la compatibilité des essences (ONF, CNPF)

- Robustesse inventaire statistique (hausse du nombre de points terrain relevés, mix technologiques)
- Mise en œuvre de l'inventaire en OM (BROF)
- Acquisition de données LIDAR et construction des modèles d'analyse
- Mise en place Observatoire des forêts (Assises de la forêt et du bois) : communauté d'experts, centre de ressources, portail web, communauté OSMOSE

## 2a Protection des forêts contre les incendies

Les périodes de sécheresses récurrentes entraînent une extension et une intensification du risque incendie



**Ambition: améliorer la prévention et la lutte dans les zones historiques, et surtout développer les dispositifs dans les nouvelles régions à risque**

**En application des travaux parlementaires sur la PPL incendie:**

- Actualiser la carte des territoires à risques (arrêté interministériel)
- Réaliser des plans de prévention contre les incendies de forêts (PDPFCI) dans les nouveaux territoires à risque et faire évoluer les différents documents d'urbanisme pour mieux prendre en compte le risque incendie
- Mener des actions de sensibilisation, de simplification/clarification, d'animation et de contrôle sur les Obligations légales de débroussaillage (OLD)
- Renforcer et étendre les moyens dédiés à la surveillance et la première intervention (ONF, ARDFCI, autres)

**Moyens humains à renforcer en DFCI :**

- *D'ores et déjà décidé : moyens supplémentaires à l'ONF (MIG DGFCI Surveillance)*
- En cours d'étude
  - Création de référents DFCI au CNPF (PPL incendies)
  - Actions en DDTM (PPDFCI, mesures de prévention, contrôles OLD, PPRIF)

## 2c Préserver la biodiversité pour améliorer la résilience des écosystèmes forestiers

### Protéger les écosystèmes remarquables, réservoirs de biodiversité

- Déjà plus de 10% sous protection forte dans les forêts domaniales
- Assurer le développement de forêt sous protection forte en forêt communale et privée
- Mettre prioritairement sous protection forte les forêts subnaturelles à l'appui du plan national d'actions « vieux bois et forêts subnaturelles »
- Dans les forêts publiques, doter 100% des réserves biologiques intégrales d'un plan de gestion

### Sauvegarder les sols forestiers, condition de résilience des forêts

- Qualifier la fonctionnalité des sols, et étudier l'opportunité d'un plan national pour la préservation des sols forestiers
- Adapter les pratiques pour limiter le tassement et la dégradation des sols (machines adaptées, généralisation des cloisonnement d'exploitation) : expérimentations ONF

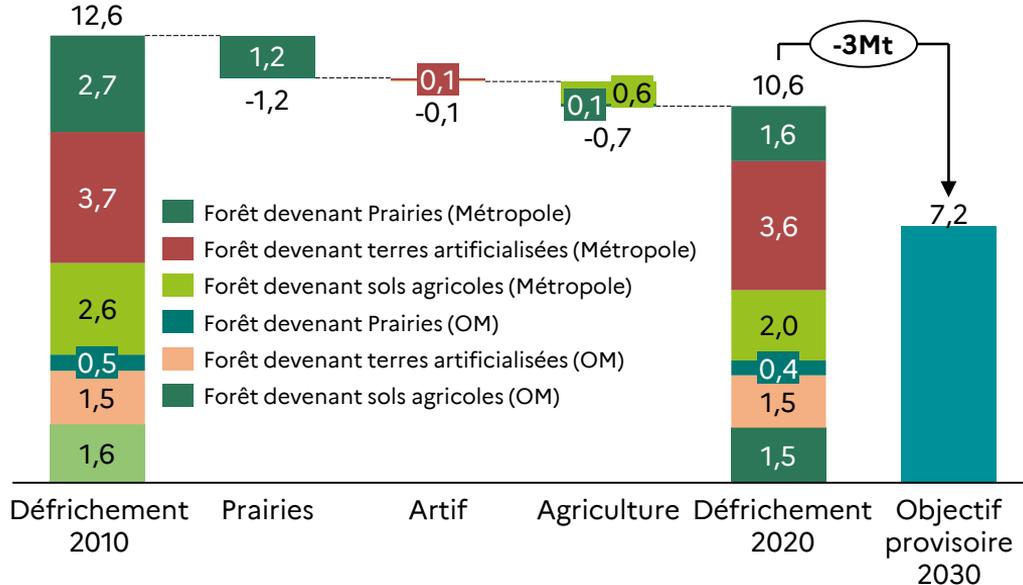
### Définir et assurer la gestion durable de toutes les forêts

- Se préparer à caractériser la gestion durable des forêts dans un contexte de changement climatique en lien avec l'art.10 du futur règlement UE
- Restaurer si adopté
- Transposer les règles de durabilité de RED3 (coupes rases, interdiction extraction des souches et menus bois...)
- Soutenir la mise en place de paiement pour services environnementaux
- Encadrer les labels privés (sous contrainte de droit UE) et étudier l'opportunité d'une certification publique sans risque de surtransposition
- Garantir que les opérations financées par le Label bas carbone ne dégradent pas la biodiversité (contrôle et respect du principe de non dégradation de l'IPB)
- Poursuivre la prise en compte des enjeux résilience et biodiversité dans les pratiques du renouvellement forestier

2b

# Défrichements : Un objectif du scénario provisoire de - 4.9MtCO2e/an réaliste au vu des leviers disponibles?

Flux de CO2 liés au défrichement sur les puits « prairies », « artificiel » et « sols agricoles » (MtCO2e/an) - ~25kha (CITEPA) par an dont 90% non soumis à autorisation



## Objectif de réduction d'un tiers du flux de défrichement vs. 2020 d'ici à 2030

Mise en œuvre dans les filières agricoles et bois française du règlement européen qui vient d'être adopté sur la déforestation

- Encadrement de la mise en marché au sein de l'Union et de l'exportation de produits associés à la déforestation et la dégradation des forêts - GT vient d'être installé

### Proposition d'évolution des définitions du code forestier

- Proposition de requalifier au en « déforestation » les « défrichements » soumis au régime d'autorisation
- Conserver l'appellation défrichement pour les défrichement d'accrus <30 ans (<40 ans en montagne) n'ayant pas encore acquis une vocation forestière

### Comment réduire les surfaces défrichées?

- Renforcer les moyens de contrôles (télétection), de verbalisation et de communication (DDTM)
- Réévaluer le montant de la compensation (permet aussi de dynamiser le flux de projet de compensation en nature)
- Supprimer l'exemption pour les massifs inférieurs à 4ha
- Prioriser l'installation de PV sur foncier forestier sur des peuplements vulnérables? (e.g. 325MW=325ha de PV en file d'attente S3RENR dans les landes)

Guyane : mise en place d'un GT dédié

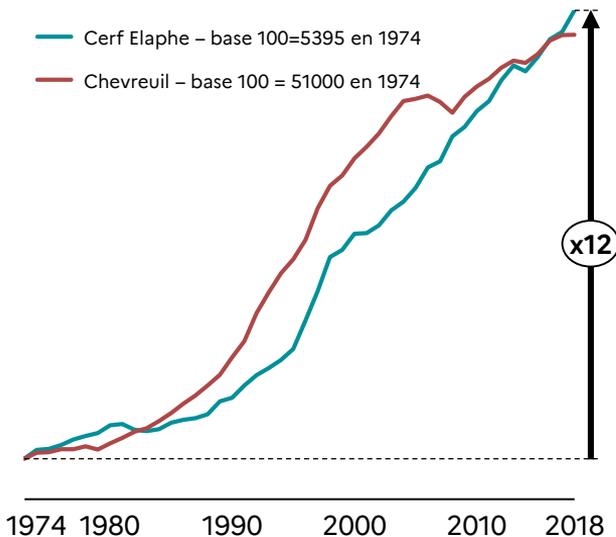
## 2d Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique

### L'augmentation continue des population de grands gibier met en péril le reboisement et la biodiversité

Effectifs d'animaux prélevés par la chasse (Source: OFB-FNC-FDC)

— Cerf Elaphe – base 100=5395 en 1974

— Chevreuil – base 100 = 51000 en 1974



- Equilibre sylvo-cynégétique non atteint dans 50% des forêts domaniales, et 40% des lots de chasse (dire d'experts)
- Destruction partielle des plantations et/ou des régénérations
- Impact coût : 30% des dépenses de France 2030 dédiés à la protection contre le gibier
- Appauvrissement de la biodiversité forestière des stations

### Objectif de réduction par deux des surfaces en déséquilibre ES-C en 5 ans

- Établir dans 100% des régions une carte des zones en déséquilibre par les comités paritaires sylvo-cynégétique mis en place dans les régions

#### Mettre en œuvre les actions retenues lors des Assises de la forêt et du bois de 2022

- Rappel aux préfets des outils du code de l'environnement à sa disposition (signé le 25 mai)
- Un observatoire des populations d'ongulés et de leurs impacts
- Mise en place d'un comité national équilibre sylvo-cynégétique (comme comité spécialisé du CSFB) chargé d'un plan d'action
- Etudier d'autres leviers

3a

# Foncier: comment massifier la gestion durable dans la forêt privée (<20ha) – synthèse des leviers déjà activés

## La parcelle est en vente

La commune, l'état bénéficie d'un droit de préemption de parcelles <4ha et contigüe d'une forêt domaniale / communale

*Extension du droit de préemption au-delà de 4ha dans les zones stratégiques DFCI et si pas de gestion durable (PPL Incendies)*

## La parcelle est succession

Abattement de 75% des droits de successions si les parties peuvent produire un certificat de gestion durable

## La parcelle a un propriétaire connu

Des avantages fiscaux à la mise en gestion : Défi-Forêt, crédit d'impôts si contrat de gestion, exonération d'IFI, exonération TFPNB totale après semis, partielle en régénération.

*Abaissement à 20ha du seuil d'obligation de disposer d'un PSG (PPL incendies)*

## La parcelle est vacante

Procédure d'incorporation des biens vacants au bénéfice des communes (succession sans successible >30 ans (voire 10 ans), ou propriétaire non connu, et taxe foncière non payée/payée par tiers depuis 3 ans

## La parcelle n'est pas reconnue comme forêt

Changement de nature de culture sur déclaration du propriétaire; Possible action de l'administration fiscale pour corriger après consultation CCID

# 3a Foncier : un groupe de travail pour proposer des solutions pour engager plus de propriétaires dans la gestion durable de leur forêt

## Massifier la gestion durable

- Abaisser le seuil de surface rendant obligatoire un document de gestion durable
  - abaissement à 20 ha dans le cadre de la PPL incendies
  - Etudier un nouvel abaissement ?

## Reprise en main des biens vacants et sans maître

- *Fait : réforme de 2022 permettant de faire rentrer dans cette catégorie les biens pour lesquels une succession est ouverte depuis 10 ans (vs. 30 ans)*

## Lutte contre le morcellement

- Données nominatives du cadastre afin de sensibiliser en masse et initier des actions d'animation (via CNPF)
- Instaurer une obligation de diagnostic pour tout bien forestier (a minima lors d'une cession ou transmission)
- Fluidifier les cessions et lutter contre la division à l'occasion des successions
- Généraliser les droits de préemption des communes et de l'Etat à l'occasion des ventes de biens forestiers de moins de 20ha

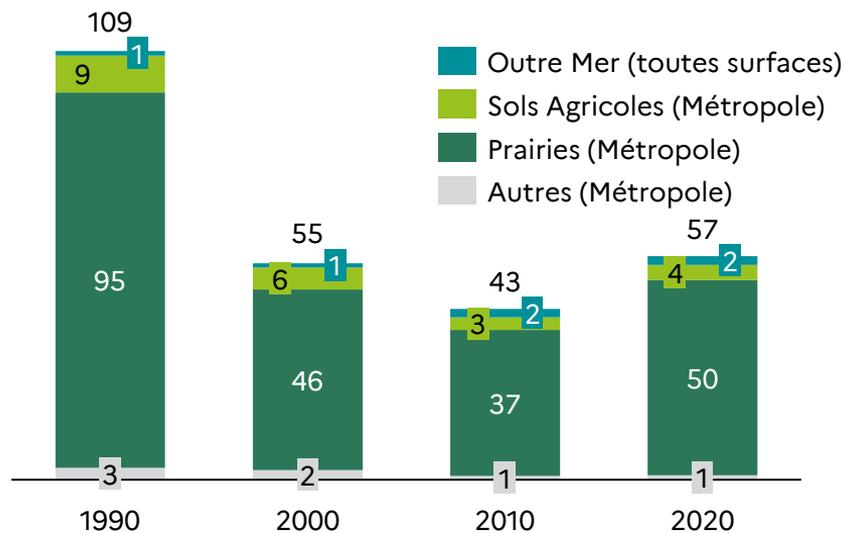
## Incitation au regroupement

- Abaisser le seuil pour pouvoir créer un groupement d'intérêt économique et écologique forestier (GIEEF)
- Développer les organisations de producteurs à but non commercial
- Mobiliser à l'échelle d'une commune ou d'un massif forestier les acteurs privés et publics afin d'encourager au remembrement ou faciliter le regroupement des actions des actions de gestion
- Bonification des aides pour les propriétaires adhérents à des structures de regroupement (en place pour France 2030 mais restaurer la bonification aux mesures fiscales)

## 3e Dynamisation des accrus

**Constat d'un flux important de terres agricoles délaissées - ~60kha/an surtout des prairies permanentes peu productives**

Flux annuels de « terres devenant forêts » (CITEPA) (kha/an), devenant juridiquement des forêts au bout de 30 ans (40 ans en montagne), sans défrichement



### Objectifs et leviers

- **Objectif général : mieux piloter ces accrus forestier en déprise agricole**
  - Assurer une gestion durable forestière
  - Accompagner le renouvellement (enrichissement, voire boisement) sans dégradation de la biodiversité
  - En ne ciblant uniquement des terres agricoles délaissées depuis plusieurs années pour éviter toute concurrence d'usages
- **Objectif retenu dans le scénario SNBC: accroissement régulier de ces boisements pour atteindre 15 000 ha en 2030**
- **Moyens envisagés**
  - Orienter en priorité les financements privés compensation carbone/Label Bas Carbone (bien adapté aux projets de boisement hors forêts)
  - Les inclure dans la mesure renouvellement forestier de l'Etat pour atteindre l'objectif

4a

# Soutien au développement et à la compétitivité des industries de transformation du bois

Plusieurs projets déjà soutenus pour rééquilibrer notre balance commerciale notamment via deux dispositifs portés par France 2030

## Industrialisation des produits et systèmes constructifs bois :

- Enjeu : accroître la mobilisation et la transformation du bois sur le territoire national et améliorer la performance des process.
- Etat d'avancement : 45 projets déjà soutenus, 140M€ d'aide pour plus de 800M€ d'investissements. Une trentaine de dossiers pour 50M€ d'aide en cours d'instruction.

## Biomasse Chaleur pour l'Industrie du Bois :

- Enjeu : accroître l'autonomie énergétique des entreprises de la filière et leurs capacités de séchage, en ciblant également les petites unités.
- Etat d'avancement : 10 projets déjà soutenus, 63,5M€ d'aide pour 163,5M€ d'investissements. 16 dossiers pour 93M€ de demande d'aide en instruction

**Des résultats encourageants** : +2,1 Mm<sup>3</sup>/an de capacité de traitement attendue

Besoin de poursuivre ce soutien en simplifiant les procédures et en pérennisant un ciblage budgétaire ambitieux

- Orientation de **prolongation de ce soutien en 2024**, avec une évaluation au fil de l'eau des résultats.
- L'objectif serait globalement à terme de doubler la capacité actuelle, donc d'absorber la demande supplémentaire sur les bâtiments et d'équilibrer la balance commerciale
- La poursuite de l'effort de **ciblage sur les feuillus, sur les résineux de qualité inférieure (scolytés, etc.) et sur les produits présentant un intérêt particulier** (durée de vie longue notamment) sera nécessaire pour orienter les investissements

4b

# Incitation à l'utilisation du bois-matériau dans la construction et la rénovation

Des perspectives de développement importantes sont envisageables à moyen et long terme

- Une progression de 50% des volumes de bois pour le bâtiment est possible à l'horizon 2035, pour atteindre ensuite un plateau autour de 8,3-9,5Mm<sup>3</sup>, contre 6,5 aujourd'hui.
- Les filières des panneaux et isolants peuvent avoir un potentiel important, car les ressources en bois sont mobilisables rapidement en réorientant une partie des flux actuels et les contraintes techniques sont moins fortes.
- Une meilleure valorisation du bois d'œuvre doit également être visée, en augmentant sa part dans la récolte et son utilisation pour des produits à longue durée de vie, ce qui passe également par des efforts de R&D et des évolutions industrielles.
- La demande devra être portée à la fois par la construction neuve et la rénovation, ces deux piliers présentant des dynamiques différentes.

Plusieurs axes d'action sont nécessaires pour stimuler la demande

- **Réglementation sécurité** : Finaliser la réglementation incendie en concertation avec les parties prenantes et identifier les besoins d'études complémentaires le cas échéant.
- **Label bâtiment biosourcé** : finaliser rapidement la **révision du label pour le neuf** en cohérence avec la RE2020, et lancer dès maintenant les travaux pour une **déclinaison à la rénovation**.
- **Etudier des pistes de soutien financier pour les produits biosourcés en rénovation. Au moment du premier retex sur la RE2020, évaluer l'opportunité d'accélérer les exigences.**
- **Commande publique** : Assurer notre exemplarité en intégrant notamment cet enjeu dans la stratégie de rénovation des bâtiments de l'Etat, en lien avec **l'objectif de 25% de matériaux biosourcés** en 2030 prévu par la loi pour les constructions sous maîtrise d'ouvrage Etat.
- **Réglementations et normalisation internationale** : porter l'approche et les méthodes françaises pour créer une dynamique plus large.

4c

# Renforcement des pratiques de contractualisation / normalisation des relations commerciales

**Objectif de porter la part des bois commercialisés sous contrat, toutes essences confondues, à 50% du volume commercialisé d'ici dix ans.**

- Contexte de tension sur la ressource en bois dès aujourd'hui, et intérêt stratégique pour l'atteinte de la neutralité carbone
- Enjeu de poursuivre les efforts de structuration et d'efficacité de la filière bois, d'atténuer les variations des prix, et de garantir notre souveraineté économique
- Les pratiques de contractualisation jouent un rôle important en sécurisant l'approvisionnement des entreprises de première transformation situées sur le territoire national.
- Par exemple : sur ~2.1Mm de chêne récolté en 2022
  - 250km<sup>3</sup> étaient contractualisés « filière chêne »
  - 400km<sup>3</sup> étaient exportés en Chine

**Les actions en cours doivent être poursuivies et renforcées**

- Poursuite de l'Accord de filière chêne signé le 17 février 2022 par l'amont et l'aval de la filière ;
- Articulation avec l'attribution des aides publiques en faveur des demandeurs s'engageant dans des démarches de contractualisation ou ayant recours au label UE pour la commercialisation de leurs bois
- Travaux sur les suites de la mission du CGAAER, notamment mobilisation de FranceAgriMer et du médiateur des relations commerciales, ainsi que mise en place d'organisations de producteurs non commerciales.
- Mobilisation de l'ONF qui représente 40% des volumes mis sur le marché : viser dès 2025, 75 % des volumes vendus en forêts domaniales et 35 % en forêts communales.

4d

## Assurer un développement vertueux du bois énergie et une bonne gouvernance des usages de la biomasse

Les besoins en biomasse solide pour l'énergie vont augmenter, mais cela ne doit pas compromettre le développement des produits bois

- Un besoin en borne haute de l'ordre de +26TWh est estimé à l'horizon 2030 pour la biomasse solide, avec une consommation actuelle de l'ordre de 120TWh (y.c déchets, bois hors forêt, imports). Les secteurs qui vont tirer cette demande sont l'industrie, les réseaux de chaleur et la production d'énergie (électricité et carburants avancés).
- Le fonds chaleur et les dispositifs de soutien au verdissement de l'industrie sont les principaux instruments de développement du bois énergie : le bois représente 30% des investissements et 50% de la chaleur aidée par le fond chaleur. Ces dispositifs pourront être pilotés pour orienter vers les usages les plus vertueux.
- L'utilisation du bois-énergie dans le résidentiel doit être progressivement priorisé sur les usages performants (chaudières biomasse performantes et remplacement d'anciens appareils indépendants peu performants) pour permettre une maîtrise des consommations tout en assurant la sortie des énergies fossiles (notamment en zone rurale)

Il faut dès maintenant renforcer la gouvernance des usages de la biomasse pour éviter les conflits

- **Observatoire** : renforcement et articulation des outils de suivi (IGN/FCBA et FranceAgriMer notamment)
- **Economie circulaire** : améliorer la valorisation du bois en fin de vie, notamment le taux de bois recyclé dans la production de panneaux.
- **Suivi des flux et validation des plans d'approvisionnement** : réflexions sur rôle des cellules biomasse (DRAAF/DREAL/Ademe) pour qu'elles se prononcent sur davantage de projets et accroître leur animation au niveau national. Travail sur la remontée des données en continu des sites consommateurs. Lien avec le cadre de la nouvelle directive RED3.
- **Concertation** : Mettre en place un espace transversal de concertation avec les principaux acteurs concernés (producteurs, utilisateurs, etc.), afin de partager la vision sur l'état des usages et les orientations à mettre en œuvre
- **Pilotage** : ajuster les différents dispositifs de soutien mobilisant la biomasse en cohérence avec notre stratégie pour orienter les ressources vers les usages les plus pertinents

Transversal

## Focus sur la gestion forestière et la filière forêt-bois en OM, notamment en Guyane

**Le PRFB 2019-2029 tient compte des enjeux particuliers de la forêt guyanaise et prévoit un développement de la filière forêt-bois locale**

- La forêt guyanaise représente 8 millions d'hectares et 96% du territoire
- L'écosystème forestier guyanais est unique (forêt de type tropical-humide, hotspot de biodiversité)
- Des enjeux économiques : Filière forêt-bois, autonomie énergétique, extraction minière
- Des enjeux sociaux (pression sur le foncier induite par le développement démographique et recherche d'autonomie alimentaire)
- Climat : enjeu de préservation du puits carbone de la forêt amazonienne.
- Les modalités de gestion y sont radicalement différentes de celles observées sur le reste du territoire. Mais les cibles, notamment en mobilisation des bois, sont loin d'être atteintes (environ 70k m3/an actuellement, avec une cible de 210k m3 prévus en 2029).

### Connaître

**1** Décliner un inventaire forestier adapté aux outre-mer pour mieux connaître les écosystèmes forestiers tropicaux, leurs évolutions et leur capacité à stocker du carbone

**2** Certifier plus d'essences locales pour offrir un débouché au bois local, le valoriser et limiter les importations

### Protéger et gérer

**3** Renforcer les missions d'intérêt général ONF de surveillance du foncier, visant à lutter notamment contre les défrichements et déboisements, l'orpaillage illégal

**4** Valoriser les services écosystémiques rendus par la forêt au profit des territoires pour limiter les conflits d'usage

**5** Créer des zones sous protection forte en Guyane (SNAP)

### Structurer et planifier

**5** Soutenir les projets de boisement et reboisement dans tous les outre-mer (mangroves, forêts côtières Antilles et Mayotte, sites miniers en Guyane),

**6** Investir dans l'amont forestier pour augmenter la récolte de bois (dessertes forestières, plateformes)

### Valoriser

**7** Accompagner le développement de la filière forêt-bois durable dans les DROM en ouvrant et adaptant les AAP nationaux aux contextes locaux, notamment guyanais

**8** Réévaluer l'aide aux surcoûts pour tenir compte de l'évolution du contexte économique (Guyane)

**9** Accélérer la mise en place de méthodes LBC adaptées à l'OM (mangroves, herbiers marins...)



# PREMIÈRE MINISTRE

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

Secrétariat général à la planification  
écologique